

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires

---

**Direction des transports ferroviaires  
et fluviaux et des ports**

**Arrêté du 03 juin 2022**

**Portant agrément d'un médecin au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains**

NOR : TRET2215909A  
*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 03 juin 2022, la personne dont le nom suit est agréée pour une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité :

Médecin : Allaoua AMAMRA.